



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passport

Question écrite n° 78171

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur l'arrivée prochaine des nouveaux passeports français sécurisés. En effet, les passeports biométriques de haute technologie visent à empêcher les fraudes ou les entrées illégales sur le territoire national. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sous quels délais ce nouveau passeport sera délivré en France et si les informations qu'il contiendra seront conformes au respect des droits de la personne.

Texte de la réponse

Le ministère de l'intérieur a pris acte de la décision du Conseil d'État du 3 mars 2006 et, afin que nos compatriotes disposent, dans les meilleurs délais, de titres qui leur permettent de se rendre aux États-Unis sans visa, a décidé immédiatement de confier à l'Imprimerie nationale la production et la personnalisation des passeports électroniques. Les informations contenues dans la puce électroniques seront exactement celles inscrites sur la deuxième page du passeport. Il appartient désormais à l'Imprimerie nationale de fournir les prestations qui lui sont demandées. Les premiers passeports électroniques personnalisés ont été livrés le 13 avril à la préfecture des Hauts-de-Seine. Il est prévu, selon un calendrier négocié entre le ministère de l'intérieur, l'Imprimerie nationale et ses sous-traitants, que le déploiement soit entièrement terminé pour le 24 juin, la préfecture du territoire de Belfort étant en capacité de fournir des passeports électroniques à partir du 29 mai. Durant la période transitoire, de mi-avril au 24 juin, afin de permettre à un citoyen se rendant aux États-Unis ou devant y transiter, ne disposant pas d'un passeport Delphine valide, et dont la préfecture n'a pas encore basculé dans le nouveau dispositif, une procédure exceptionnelle a été mise en place. Celle-ci permettra d'obtenir un passeport électronique par l'intermédiaire d'une préfecture déjà raccordée. Le problème de demande de visa des Français qui veulent se rendre au États-Unis devrait donc être totalement résolu avant la période estivale.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78171

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 juin 2006

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10456

Réponse publiée le : 27 juin 2006, page 6856